

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
18e séance  
tenue le  
vendredi 25 octobre 1991  
à 15 heures  
New York

---

PROCES-VERBAL DE LA 18e SEANCE

Président :

M. ALPMAN  
(Vice-Président)

(Turquie)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.1/46/PV.18**  
**5 novembre 1991**

**FRANCAIS**

En l'absence du Président, M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

#### DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres qu'un certain nombre de délégations ont contacté la présidence en demandant que la date limite pour le dépôt des projets de résolution sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement soit prorogée. Compte tenu des préoccupations exprimées, et afin de mener à bon terme les consultations en cours sur un certain nombre de textes, le bureau de la Commission pense que la meilleure prorogation possible du délai fixé pour la soumission des projets de résolution pourrait être le mercredi, 30 octobre 1991, à 18 heures.

J'espère sincèrement que ce délai supplémentaire permettra d'élargir la base des accords conclus sur ces textes.

Si la Commission accepte cette proposition, je demanderai néanmoins aux délégations de faire de leur mieux pour soumettre autant de projets de résolution que possible avant la nouvelle date limite afin de faciliter les travaux de la Commission lorsque nous passerons au stade de l'examen de ces projets de résolution et des décisions à prendre à leur sujet.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission accepte la proposition que je viens de faire concernant la prorogation de la date limite jusqu'au mercredi, 30 octobre 1991, à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.

#### POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

#### DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. KOEFFLER (Autriche) : Je prends la parole aujourd'hui pour faire quelques remarques qui porteront sur les armes chimiques et les négociations au sujet de la convention sur leur interdiction.

Depuis que le Président Bush a annoncé, le 13 mai dernier, son initiative relative aux armes chimiques, le Comité spécial chargé de cette question a accompli des progrès importants.

M. Koeffler (Autriche)

Il reste, cependant, un certain nombre de points en suspens, qui appellent non seulement des solutions techniques, mais aussi un règlement politique. Je pense, en particulier, aux questions concernant la vérification et la prise de décisions.

Le problème essentiel auquel nous nous heurtons en matière de vérification est celui de l'identification de critères objectifs permettant d'inclure dans le régime de contrôle certaines installations. A cet égard, nous considérons que la notion de capacité constitue un critère essentiel, tout en convenant avec certains qu'il serait souhaitable de restreindre cette notion aux installations les plus pertinentes. Voilà qui devrait résoudre aussi bien les problèmes politiques que les problèmes techniques relatifs à la portée de la vérification. Politiquement parlant, cela contribuerait à vaincre la méfiance des représentants de l'industrie ainsi que des pays disposant de nombreuses installations chimiques. De plus, les incidences financières pourraient être ainsi maintenues à un niveau acceptable.

Pour ce qui est du mécanisme de prise de décisions à adopter dans l'optique de la future convention, j'évoquerai trois principes qui me paraissent essentiels, à savoir la répartition géographique des sièges, la transparence et la souplesse.

Compte tenu des intérêts régionaux et mondiaux respectifs de tous les Etats sans exception, toutes les régions du monde devraient être convenablement représentées dans la structure de décision.

Pour que le fonctionnement de l'organisation inspire une confiance générale, il faudra que le processus de prise de décisions soit le plus transparent possible. Il faudra aussi que cela soit garanti dans tous les autres domaines d'activité de la future organisation, compte tenu toutefois des restrictions en matière d'information qu'exigent le secret commercial et les intérêts de sécurité en jeu.

M. Koeffler (Autriche)

La souplesse est nécessaire pour permettre une réaction politique et administrative rapide. Du fait de l'évolution de l'environnement international et des progrès rapides de la science et de la technique, il faut que l'application et l'interprétation de la convention puissent être souples.

Mon pays attache la plus grande importance à la réalisation d'une interdiction complète des armes chimiques. C'est dans cette optique que l'Autriche s'est engagée dans le processus de négociation et qu'elle maintient son offre d'accueillir, en tant que pays hôte, la future organisation de contrôle.

Cette organisation aura à exercer un certain nombre de fonctions différentes pour assurer une application globale de la convention. L'une de ces fonctions est la vérification au sens large, y compris la mise à jour périodique des moyens et méthodes de vérification.

Dans ce sens l'organisation devrait, selon nous, constituer pour la communauté internationale un organe de services polyvalent et facilement accessible. A cette fin, son lieu d'implantation devrait lui permettre une coopération et une coordination optimales avec les autres organes internationaux intéressés ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté internationale et la communauté scientifique engagée dans des questions de vérification.

Maintenant que l'aboutissement des négociations sur les armes chimiques semble être en vue, le moment est sans doute venu de traiter la question des réserves au Protocole de Genève de 1925. Les Etats parties pourraient déclarer qu'ils sont prêts à retirer toutes leurs réserves au Protocole dans les meilleurs délais, et en tout cas avant l'entrée en vigueur de la convention.

La conclusion d'une convention sur les armes chimiques renforcera la sécurité de tout Etat qui deviendra partie à cet instrument. C'est un objectif louable et important que nous ne devons pas perdre de vue.

M. KRISHNAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Robert Mroziewicz, de la Pologne, pour son élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que sous sa direction compétente et éclairée, le travail de cette commission aura des résultats fructueux. Qu'il me soit aussi permis de féliciter les autres membres du bureau de leur élection aux postes de vice-présidents et de rapporteur de cette commission.

M. Krishnan (Malaisie)

La fin de la guerre froide et d'autres événements positifs dans le monde laissent espérer l'émergence d'un meilleur environnement international. Bien que la nature exacte du nouvel ordre dont on parle tant ne soit pas encore claire, la plupart des pays semblent le considérer comme une occasion de progresser vers un avenir positif pour nous tous. La Malaisie partage cette vue. Cependant, la prudence s'impose car beaucoup de défis nous attendent et beaucoup de questions restent sans solution. Nous devons donc examiner nos priorités et nos stratégies en fonction de la paix et de la sécurité globales et nous demander dans quel monde nous aimerions que vivent nos enfants et les enfants de nos enfants. Nous avons devant nous une fenêtre ouverte : nous pouvons transformer l'incertitude de notre passé en un avenir de progrès, de stabilité et de sécurité pour la prochaine génération. A cet égard, le désarmement est l'un des domaines qui mérite l'attention prioritaire de la communauté internationale.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le désarmement comme étant la clef de la paix et de la sécurité mondiales. Elle a fait de la fin de la course aux armements une tâche primordiale tant que ce qui est communément appelé le désarmement général et complet n'aura pas été réalisé. Nous sommes encore loin d'avoir atteint cet objectif. La raison de notre échec a été la guerre froide qui a fait qu'aucune région du monde ne s'est sentie suffisamment en sécurité pour permettre l'épanouissement d'un aussi noble idéal. La fin de la guerre froide a ouvert la voie à de nouvelles initiatives visant des progrès importants dans la limitations des armements et le désarmement.

Selon nous, la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales futures doit commencer avec l'élimination des armes de destruction massive. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons été soumis à la peur constante d'un holocauste nucléaire. En fait, nous avons frôlé au moins une fois la confrontation nucléaire entre les deux superpuissances. On nous a sans cesse affirmé que dans l'atmosphère tendue de la guerre froide, les armes nucléaires étaient un moyen essentiel de dissuasion qui préserverait notre liberté et notre mode de vie. De nombreux efforts ont été déployés, multilatéralement et bilatéralement, pour réduire et éliminer ces sinistres armements mais les progrès ont été limités. L'arrivée d'un nouveau leadership en Union soviétique

M. Krishnan (Malaisie)

au milieu des années 80 a ouvert une nouvelle ère de coopération Est-Ouest. Il en est résulté un premier progrès important dans le désarmement nucléaire lorsqu'il a signé le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI). Ce traité est le premier traité de l'histoire à éliminer une catégorie entière d'armes nucléaires. Il a été suivi récemment du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START), accord important et encourageant. Mais beaucoup reste à faire car le nombre d'ogives nucléaires qui demeurent en vertu du Traité START est plus important qu'il ne l'était au début des négociations.

La Malaisie se félicite donc de l'initiative récente du Président Bush d'éliminer toutes les ogives nucléaires à courte portée, à retirer les missiles de croisière des navires, des sous-marins et des forces navales aéroportées basées à terre, à mettre un terme au programme de missile balistique intercontinental et à annuler le nouveau programme de missiles offensifs à courte portée. La Malaisie se félicite également de la réponse positive faite à ces propositions par le Président Mikhail Gorbatchev de l'Union Soviétique. En fait, les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient être parties à cette dernière initiative que nous considérons comme un bon début pour l'élimination graduelle de tous les types d'armes nucléaires, y compris les armes stratégiques.

D'aucuns pourraient s'inquiéter de nous entendre évoquer une élimination totale des armes nucléaires. Ceux qui détiennent le contrôle de ces armes ont, au cours des ans, obstinément défendu leur position en déclarant qu'elles ne pouvaient ni ne devaient être éliminées. Il a toujours été argué que les armes nucléaires sont comme un génie qui ne peut jamais être remis dans la bouteille. Pourtant, il est étrange que nous n'ayons jamais entendu le même raisonnement appliqué à l'arme chimique - autre arme de destruction massive, relativement facile à fabriquer et à dissimuler. La Conférence du désarmement travaille actuellement sur une convention qui interdirait effectivement la fabrication, le stockage et le transfert des armes chimiques. D'après les dernières estimations, la convention sur les armes chimiques devrait être prête à la signature en 1992. Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir le même type de convention sur les armes nucléaires?

M. Krishnan (Malaisie)

La Malaisie est fermement convaincue qu'une convention sur les armes nucléaires n'est pas seulement possible mais nécessaire. A une époque de progrès considérables dans le domaine de l'électronique et de diminution de la tension internationale, l'argument selon lequel une telle convention serait difficile à vérifier n'est plus défendable. Le fait est qu'elle serait vérifiable, et l'expérience acquise par les Etats-Unis et l'URSS pendant les négociations sur le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et le Traité sur les forces classiques en Europe a démontré la viabilité de la convention. La capacité des Etats-Unis de déceler les programmes d'armement nucléaire clandestins au Moyen-Orient est un autre exemple de l'applicabilité de la convention. Au sujet de la question de la surveillance, l'instrument pour sa gestion et sa mise en oeuvre existe déjà, même s'il doit être modifié et renforcé. Je songe au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Pour garantir une zone exempte d'armes nucléaires, le TNP devrait devenir une convention portant interdiction de toutes les armes nucléaires. A l'heure actuelle, le TNP, en dépit de ses avantages, en particulier en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, a toujours été perçu comme un accord imparfait, pour deux raisons principales. La première tient à sa nature discriminatoire, et la seconde à son incapacité d'acquiescer à l'universalité. La Malaisie s'est félicitée des indications données par la France et la Chine - les deux Etats dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas encore parties du TNP - de leur intention de devenir signataires du TNP. Il n'en reste pas moins que le TNP, sous sa forme actuelle, est discriminatoire. Cette faiblesse a empêché un grand nombre de soi-disant pays de seuil d'adhérer au TNP. Par conséquent, nous pensons que la seule façon de parvenir à l'universalité du TNP est d'éliminer totalement tous les types d'armes nucléaires et de faire du TNP une convention interdisant la fabrication, le stockage et le transfert d'armes nucléaires. Cet effort doit être entrepris sous l'égide des Nations Unies, et il doit commencer dès maintenant, en attendant la conférence de prorogation du TNP qui doit se réunir en 1995.

En attendant l'interdiction complète des armes nucléaires, la Malaisie demande également l'interdiction totale des essais nucléaires pour la mise au point d'armes encore plus destructrices. Nous pensons que ces essais ont

M. Krishnan (Malaisie)

été menés dans le seul but d'obtenir des armes plus perfectionnées et rien d'autre. Le perfectionnement des armes ne peut signifier qu'un accroissement de la destruction et une diminution des avantages. Ainsi, la prolifération verticale de ces armes se perpétuera et conduira inéluctablement à une nouvelle course aux armements nucléaires. Comme l'a répété l'Indonésie, nous craignons également que les progrès réalisés dans la technologie des armes nucléaires ne rendent difficile la vérification d'une convention future à leur sujet. Cela n'augure pas bien de notre avenir et doit cesser.

Aujourd'hui, la communauté mondiale devient de plus en plus consciente des conséquences destructrices des activités humaines sur la terre et de la nécessité de préserver notre environnement. Dans ce contexte, les essais d'armes nucléaires vont à l'encontre des politiques de certains pays qui professent leur inquiétude en matière d'environnement. On nous a dit que les essais nucléaires souterrains, les seuls qui soient maintenant autorisés, n'avaient pas d'incidences néfastes sur l'environnement. Cependant, le fait est que ces essais sont la cause d'une contamination radioactive et qu'on ne peut affirmer avec certitude que celle-ci n'affecte pas les gens qui vivent près des sites d'essai. Si ces essais sont tellement sûrs, pourquoi ne pas les mener en Europe ou autour de la Méditerranée et non dans le Pacifique?

De pair avec la transformation du TNP, il faut également établir un mécanisme pour interdire les vecteurs de ces armes, tels que certaines catégories de sous-marins, de systèmes de missiles de bombardement stratégique et, avant tout, le système de missile balistique intercontinental (ICBM). L'élimination de ces systèmes de vecteurs est une base essentielle pour l'édification de la confiance.

La convention sur les armes chimiques devrait être prête à la signature en 1992. La Malaisie se félicite de cet événement et souhaite féliciter le Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement pour ses efforts exemplaires qui ont amené les négociations à leur stade actuel. La Malaisie aimerait également remercier l'Australie d'avoir essayé de faire participer d'autres Etats non membres de la Conférence en organisant des consultations régionales sur la question pour leur permettre de faire connaître leur position à la Conférence.



M. Krishnan (Malaisie)

La Malaisie pense que la phase actuelle des négociations n'aurait pas été possible sans l'accord des deux superpuissances sur l'élimination graduelle de leurs arsenaux d'armes nucléaires. Nous tenons à noter que l'annonce du Président Bush de la décision des Etats-Unis de renoncer à leur intention antérieure de maintenir 10 % de leur stock d'armes chimiques est le geste le plus important pour assurer la possibilité de cette convention.

La Malaisie est prête à adhérer à la convention, à condition qu'elle n'empêche pas la croissance d'industries chimiques légitimes dans les pays en développement. L'accent devrait être mis aussi sur le processus de destruction de ces armes. Les pays qui ne sont pas en mesure d'éliminer leurs armes en toute sécurité - ou d'éliminer les armes laissées sur leur territoire par d'autres - doivent recevoir une aide pour éviter des effets néfastes sur leur environnement.

La Malaisie a été en mesure de participer pour la première fois à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui a eu lieu récemment à Genève. Nous sommes heureux du résultat de cette conférence. Elle a renforcé notre conviction que la communauté internationale peut coopérer pour établir des régimes efficaces limitation des armements. La signature de la Convention était trop simpliste et nous sommes heureux de noter qu'à la suite de la troisième Conférence d'examen, la Convention sera renforcée par des procédures de vérification et d'autres mesures qui freineront les violations, accroîtront la transparence et favoriseront par conséquent la confiance entre les Etats.

La paix et la stabilité mondiales ne peuvent être réalisées que par l'élimination des armes de destruction massive. Nous devons comprendre que les armes classiques ont fait plus de ravages, tué plus de gens et causé plus de souffrances à l'humanité - en particulier dans le tiers monde - qu'aucun autre type d'armement. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on peut estimer que 40 millions de personnes ont été tuées dans des guerres de par le monde entier et toutes ces morts ont été causées par l'armement classique. Sur ce point, la Malaisie ne préconise pas l'élimination des armes classiques au sens strict de l'expression "désarmement complet". Il serait naïf de penser qu'un pays puisse se passer d'une défense appropriée en cas d'agression soudaine ou inattendue. Cependant, il convient de souligner qu'une

M. Krishnan (Malaisie)

accumulation excessive d'armes ne fait que provoquer la méfiance et l'instabilité. Par conséquent, la Malaisie appuie tous les efforts en vue d'augmenter la confiance grâce à la transparence dans la fabrication, le stockage, le transfert d'armes et de technologie militaire. A cet égard, la Malaisie et d'autres pays non alignés espèrent travailler avec la Communauté européenne et le Japon sur un système des Nations Unies de rapport normalisé sur les armements et parvenir à un projet de résolution qui puisse être adopté par consensus à la présente session de l'Assemblée générale.

Pour se sentir en sécurité, les pays doivent être certains que leur sécurité n'est pas menacée. La plupart du temps, comme nous l'avons appris dans le passé, les menaces viennent de nos voisins. Ces menaces pourraient être réelles, mais elles pourraient aussi ne pas l'être. Par conséquent, il faudrait instaurer un mécanisme entre les voisins sur une base régionale pour encourager l'édification de la confiance et éliminer la possibilité de tensions résultant de l'achat, de la fabrication ou du stockage d'armements. A cet égard, la Malaisie aimerait féliciter les pays d'Europe, les Etats-Unis et le Canada, pour le succès remporté dans les négociations sur le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et applaudir la viabilité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) créée pour encourager les mesures propres à accroître la confiance et la coopération entre les pays d'Europe. D'autres régions devraient être encouragées à mettre au point leurs propres mécanismes d'édification de la confiance et de limitation des armements. En ce qui concerne les pays en développement, le désarmement est un facteur important qui contribuera au développement.

M. Krishnan (Malaisie)

Je ne saurais trop souligner la relation qui existe entre le développement et le désarmement. Les pays développés ont beaucoup insisté sur le comportement vertueux des pays en développement qui réduisent leurs dépenses en matière d'armements, alors que les pays développés sont les principaux fabricants et vendeurs d'armes et qu'ils accordent parfois une assistance militaire étrangère pour l'achat d'armes. Il est temps que nous commençons à mettre en oeuvre le programme d'action dont nous étions convenus dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le développement et le désarmement tenue en 1987 et que nous recourions davantage au dialogue et à la négociation pour vaincre nos différends et assurer notre sécurité.

Afin d'assurer une sécurité régionale à long terme et de susciter la confiance entre voisins, la Malaisie, de concert avec ses voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), milite depuis 1971 en faveur du concept régional d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. En outre, les pays membres de l'ANASE ont signé en 1976 le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, en vertu duquel les pays membres sont convenus de résoudre tout différend par des moyens pacifiques, de prévenir toute ingérence extérieure et d'encourager la coopération régionale. En fait, l'ANASE est largement reconnue comme un facteur important de paix, et après la signature de l'Accord de Paris sur le Cambodge, mercredi dernier, la Malaisie, avec ses amis de la région, continuera d'oeuvrer à la consolidation de la paix dans la région, en commençant par l'adhésion des pays indochinois au Traité d'amitié et de coopération signé en 1976.

Le voyage vers la réalisation du désarmement a commencé depuis longtemps. Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins, où nous devons nous engager dans une voie claire et définitive vers une limitation générale des armements et le désarmement. La Malaisie, quant à elle, s'efforcera de jouer son rôle en édifiant une paix et une sécurité plus équitables pour toutes les nations et en assurant un avenir plus serein à chacun d'entre nous.

M. DEYANOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La guerre du Golfe et les progrès récents en matière de désarmement ont mis en relief la motivation de non-prolifération qui caractérise la politique de nombreux Etats

M. Deyanov (Bulgarie)

en ce qui concerne la limitation des armements. En conséquence, il semble que la question de la non-prolifération occupe désormais une place extrêmement importante dans les affaires internationales.

L'intérêt croissant suscité par les initiatives visant à freiner la propagation des armes à l'échelle mondiale et l'appui dont elles bénéficient sont une réaction naturelle aux préoccupations largement partagées concernant le danger que représente pour la paix leur accumulation non contrôlée. La nécessité de prendre des mesures de non-prolifération coordonnées aux niveaux régional et mondial apparaît de plus en plus comme une tâche urgente pour la communauté internationale. De telles mesures prises individuellement et conjointement par les Etats dans le cadre des Nations Unies constituent, à nos yeux, un élément indispensable dans la recherche d'un ordre mondial nouveau de paix, de stabilité et de sécurité.

Ce dont la communauté internationale a actuellement besoin, c'est d'une volonté politique universellement partagée pour non seulement dénoncer toute nouvelle prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi qu'une accumulation excessive des armes classiques, mais aussi pour s'y opposer résolument. Les différences d'appréciation des moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs immédiats de la non-prolifération ne devraient pas nous empêcher d'aboutir à des accords sur des objectifs à long terme ni d'élaborer les principes directeurs largement acceptés d'une politique responsable de commerce des armes.

La crise du Golfe nous a appris à considérer la non-prolifération d'un point de vue plus large. Les objectifs de limitation des armements dans ce domaine ne peuvent plus concerner seulement les armes nucléaires. Ils englobent désormais non seulement les armes nucléaires chimiques et biologiques, mais aussi les systèmes de vecteurs et les transferts d'armes classiques. Cette démarche ne doit évidemment pas être interprétée comme une tentative pour réduire l'importance qu'occupe la non-prolifération dans l'ordre du jour du désarmement.

A notre avis, les divers moyens de renforcer et d'élargir les régimes de non-prolifération dans les circonstances actuelles ne devraient pas nécessairement être conçus comme des choix mutuellement exclusifs. Les mécanismes contractuels mondiaux, les arrangements régionaux, une

M. Deyanov (Bulgarie)

harmonisation des politiques d'approvisionnement, des contrôles nationaux plus stricts des exportations, les activités d'inspection de la part d'institutions et d'organismes internationaux, des interdictions et des limitations globales, tous ces moyens de limitation des armements pourraient être considérés comme les éléments indispensables d'un effort conjugué en faveur de la non-prolifération. Lorsqu'une approche ne semble pas donner de résultats immédiats, une autre peut très bien permettre d'atteindre les objectifs de la non-prolifération. Nous devons choisir de faire ce qui est réalisable à toute étape et résister à la tentation de se laisser envahir par un sentiment d'impuissance lorsque les résultats obtenus dans l'une ou l'autre voie des activités de non-prolifération actuelles sont limités.

Dans le domaine nucléaire, ma délégation estime que le Traité sur la non-prolifération (TNP) est le meilleur instrument international dont nous disposons pour prévenir la prolifération nucléaire. L'année 1991 est vraiment une année remarquable pour le TNP. Nous notons avec satisfaction une tendance marquée vers un renforcement de la composition du Traité et de son régime juridique. Les décisions de principe annoncées par la France et la Chine d'adhérer au TNP nous rapprochent de l'objectif complexe de faire participer les cinq puissances dotées d'armes nucléaires aux efforts de non-prolifération nucléaire. L'adhésion de l'Afrique du Sud, de la Zambie, de la Tanzanie et du Zimbabwe au TNP constitue un autre événement important qui, nous l'espérons, pourrait dissiper des craintes anciennes et profondément enracinées en Afrique. Nous nous félicitons également de l'intention de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Estonie et de l'Ukraine d'adhérer au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Tous ces événements, qui nous rapprochent de l'adhésion universelle au TNP, devraient être renforcés par la pleine mise en oeuvre de toutes ses dispositions. Toute réussite à cet égard aiderait beaucoup les Etats membres du TNP à maintenir la viabilité du Traité bien au-delà de 1995. La Bulgarie appuie la prorogation indéfinie du Traité et oeuvrera à la réalisation de son important objectif à la cinquième Conférence d'examen du TNP.

Pour permettre un équilibre prospectif des intérêts à l'intérieur du TNP, il conviendrait d'examiner les préoccupations horizontales et verticales et de

M. Deyanov (Bulgarie)

prendre en considération les progrès liés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est en tenant compte de cet aspect que nous estimons que les efforts doivent être intensifiés pour obtenir des résultats sensibles dans tous les domaines de la limitation des armements liés au TNP. Les récentes mesures unilatérales annoncées par les deux principales puissances nucléaires, à savoir leurs plans immédiats de retrait de leurs armes nucléaires non stratégiques, les réductions importantes dans le cadre du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (START) et du Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) sont particulièrement encourageantes pour tous ceux qui souhaitent consolider les bases du TNP. La décision rapide d'entamer des travaux préparatoires pour la Conférence de 1995 stimulerait tous les efforts et offrirait de nouveaux espoirs d'un règlement en temps voulu des questions complexes en suspens en vue de la tenue d'une cinquième conférence d'examen plus fructueuse.

Le bilan positif de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne la protection des activités nucléaires pacifiques des Etats et le respect à l'égard du TNP est la clef de voute avérée du régime de non-prolifération nucléaire international. La crise du Golfe nous a permis de mieux comprendre que le système d'inspection traditionnel de l'Agence doit être amélioré et renforcé pour répondre aux nouveaux défis de l'heure.

La Bulgarie s'est associée aux décisions importantes dans ce sens prises par le Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue le mois dernier à Vienne, et les appuie. Nous continuerons d'agir dans ce sens en tant que membre nouvellement élu du Conseil des gouverneurs de l'Agence.

M. Deyanov (Bulgarie)

Les résultats des inspections effectuées par la Commission spéciale des Nations Unies et l'AIEA, qui ont permis de déceler le non-respect par l'Iraq de ses obligations en matière de garanties, ont été portés à la connaissance du Conseil de sécurité et constitueront un avertissement très opportun quant aux graves conséquences, politiques et autres, auxquelles ceux qui voudraient violer les engagements de non-prolifération s'exposeraient à l'avenir. C'est là un point essentiel pour ce qui est non seulement des questions relatives au nucléaire, mais également des domaines tout aussi importants que sont la chimie, la biologie et la technologie des missiles.

En application des résolutions 687 (1991) et 700 (1991) du Conseil de sécurité, le Gouvernement bulgare a adopté un décret spécial et mis en vigueur des procédures de contrôle des exportations nationales pour empêcher la fourniture d'armes, d'équipements militaires, de substances et de techniques susceptibles de servir à des fins contraires aux dispositions des paragraphes 24, 25 et 27 de ces deux résolutions.

Je voudrais associer mon pays à l'appel adressé à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires afin qu'ils soumettent toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA. Nous relevons avec satisfaction la décision prise par le Brésil et l'Argentine de conclure avec l'AIEA des accords de garanties intégrales. Ma délégation a appris également avec satisfaction les arrangements régionaux pris par ces deux Etats afin de se conformer au Traité de Tlatelolco et d'appliquer un accord bilatéral signé récemment sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Nous sommes heureux de noter en outre qu'un accord de garanties intégrales a également été conclu récemment entre l'Afrique du Sud et l'AIEA, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Contrastant avec ces faits positifs, ma délégation ne peut qu'exprimer son inquiétude de constater qu'il y a des parties au Traité sur la non-prolifération, en particulier celles qui sont situées dans des secteurs névralgiques de tension ou de conflit international, qui n'ont pas encore signé d'accords de garanties de ce genre avec l'AIEA, comme l'exigent leurs obligations respectives en vertu du Traité. Nous espérons que les mesures récemment annoncées dans le domaine du désarmement nucléaire permettront de faire très rapidement aboutir le processus visant à la conclusion d'un accord de garanties entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée.

M. Deyanov (Bulgarie)

J'ai l'avantage d'informer la Commission que le Gouvernement bulgare a adopté et applique strictement dans sa politique de contrôle des exportations nationales les directives arrêtées par le Groupe des fournisseurs nucléaires. Mon pays participe également aux efforts internationaux en cours pour mettre à jour la liste des équipements, matériaux et techniques à double usage liés au nucléaire, qui constituera la base des procédures juridiques et administratives envisagées pour renforcer le contrôle des exportations en Bulgarie. Ce régime national renforcé est destiné à avoir un caractère global et à viser les produits de base associés à la fabrication et à la prolifération de tout type d'arme de destruction massive et de vecteurs.

Nous sommes fermement convaincus que le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs de la non-prolifération dans le secteur de la chimie passe par l'interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques, à laquelle on espère arriver l'année prochaine. La Bulgarie s'est félicitée des progrès récemment enregistrés dans les négociations sur les armes chimiques à Genève, à la suite d'initiatives importantes et opportunes émanant du Gouvernement des Etats-Unis, et a réaffirmé son intention de devenir partie d'origine à la Convention. A la Conférence du désarmement, la délégation bulgare a exprimé sa conviction que l'insertion dans la Convention sur les armes chimiques d'une clause de consensus interdisant le commerce des matières entrant dans la composition des armes chimiques avec des Etats qui ne sont pas partie à ladite convention encouragerait un plus grand nombre d'Etats à y adhérer, contribuant ainsi à son universalité.

Nous sommes convaincus que dans l'intervalle, des mesures individuelles ou de groupe propres à renforcer le contrôle des exportations dans les pays respectifs contribueraient à la non-prolifération des armes chimiques. La Bulgarie s'est associée aux efforts des pays du Club australien visant à appliquer ces normes à leurs politiques d'exportation en ce qui concerne les précurseurs des armes chimiques et l'équipement y afférent. Nous nous proposons d'actualiser en permanence le régime des exportations nationales bulgares en fonction des derniers aménagements apportés aux directives relatives au contrôle des exportations et aux listes de produits en rapport avec les armes chimiques.

Mon pays se réjouit également des décisions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques,



M. Deyanov (Bulgarie)

qui a adopté des mesures propres à édifier la confiance et à améliorer l'efficacité de l'application de la Convention sur les armes biologiques, réduisant ainsi les risques de prolifération de ces armes, et il s'efforcera d'en assurer l'application.

En liaison directe avec les objectifs de la non-prolifération, il convient de citer les efforts actuels destinés à empêcher une nouvelle propagation des missiles capables de transporter des armes de destruction massive. Le régime de contrôle de la technique des missiles semble pour le moment être le seul régime internationalement reconnu applicable à cette nouvelle dimension de la prolifération des armes. La délégation bulgare note avec satisfaction que les Etats acceptent de plus en plus les dispositions du régime de contrôle de la technique des missiles. Mon pays appuie l'appel conjoint lancé à tous les pays lors de la dernière réunion du Club du régime de contrôle de la technique des missiles, au Japon, pour qu'ils suivent les lignes directrices dudit régime lorsqu'ils élaborent leurs politiques d'exportation et de contrôle national respectives. Nous constatons que peu à peu, un accord général se fait quant au rôle que le régime de contrôle des missiles devrait jouer comme préalable important à l'amélioration des échanges scientifiques et commerciaux et à la garantie de l'égalité d'accès des Etats aux techniques de pointe.

L'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales devraient avoir leur part dans le processus en cours d'élaboration et d'application du système naissant de mécanismes de contrôle général relatifs aux armes qui font appel à des techniques de pointe. Des propositions intéressantes ont déjà été présentées à cet effet à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui méritent d'être soigneusement examinées par cette instance à sa prochaine session de printemps. L'objectif devrait être de faire régner de façon générale un nouveau climat de retenue compatible avec la nécessité grandissante d'assurer le développement économique d'un monde marqué par des changements profonds et l'instabilité. Des progrès rapides dans la réalisation de cet objectif important permettraient d'éviter l'apparition d'une tension "Nord-Sud" et de favoriser la confiance et la coopération dans les échanges techniques sur des bases bilatérales et multilatérales. Pour de nombreux pays, dont la Bulgarie,

M. Deyanov (Bulgarie)

ces efforts doivent principalement viser à leur assurer le libre accès aux bienfaits de la science et des techniques modernes, en vertu de dispositions strictes internationalement reconnues relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive et des vecteurs.

La délégation bulgare est heureuse que de nombreuses délégations aient manifesté à la présente session de l'Assemblée générale leur désir de traiter de manière plus spécifique la question de la prolifération des armes classiques. Dans son rapport de 1991 sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général a exprimé ses

"vives préoccupations au sujet du problème des transferts excessifs et déstabilisateurs d'armes classiques." (A/46/L, p. 12)

La guerre du Golfe a mis en lumière l'importance de la question pour la sécurité et la stabilité, de même que la nécessité de voir la communauté internationale prendre des mesures décisives. Elle a également beaucoup renforcé la perception de l'urgence et la détermination, exprimée par de nombreux Etats, surtout ceux qui possèdent une grande part du marché de l'armement, à se fixer eux-mêmes des limites dans leurs politiques de transfert d'armes et à agir de concert pour que ces transferts ne créent pas une instabilité accrue dans les zones de tension ou de conflit partout dans le monde.

Ma délégation insiste sur ce point qui ne concerne pas seulement le processus actuel d'établissement de bases nouvelles et stables pour la paix au Moyen-Orient. Des mesures internationales concertées pour limiter les transferts d'armes sans discrimination peuvent également contribuer pour beaucoup à garantir la stabilité d'autres régions du monde où les pays connaissent des tensions ethniques graves ou sont même entraînés dans des conflits armés. La perception du danger d'une extension possible de ces hostilités aux Etats voisins suscite des appréhensions légitimes dans toute la région. La perspective d'une aggravation des sources de tension sous-régionales, y compris celles qui résultent des déséquilibres militaires, du fait de nouveaux transferts d'armes - et en particulier d'armes modernes - pourrait continuer d'alimenter la méfiance et de susciter des inquiétudes justifiées.

M. Deyanov (Bulgarie)

Parallèlement aux mesures visant à prévenir ou à régler les différends régionaux, l'harmonisation des efforts de tous les Etats fournisseurs ou acquéreurs en vue de poursuivre une politique de transferts d'armes consciencieuse contribuerait pour beaucoup à réduire les effets nocifs du commerce des armes. Les directives fondamentales d'un code de conduite devraient être élaborées dans le cadre des Nations Unies.

A ce propos, nous constatons que les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité, réunis à Londres au début du mois, se sont mis d'accord sur des règles communes de retenue lors de l'examen, en vertu des procédures respectives de contrôle national, des transferts éventuels d'armes classiques à d'autres Etats. Les deux séries complémentaires de critères qu'appliqueront les cinq dans ces cas, comme le précise leur déclaration conjointe du 18 octobre 1991, méritent un examen attentif en raison de la nature complexe des questions en jeu. Cette déclaration parle d'arrangements relatifs à l'échange d'informations et de consultations, compte tenu du souci commun des cinq d'assurer l'application pertinente des directives convenues et de poursuivre la discussion sur la meilleure manière de mettre au point ces mesures sur une base mondiale et régionale.

La délégation bulgare est également heureuse que l'étude des Nations Unies sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques ait été soumise à la Commission. Selon nous, les conclusions et recommandations du rapport du groupe d'experts présentées à l'examen de la Commission constituent une base solide permettant d'arrêter certaines des activités de suivi les plus urgentes dans ce domaine.

Les pays dont des Etats voisins renforcent leurs vastes arsenaux d'armements de manière disproportionnée ne peuvent que profiter d'arrangements internationaux destinés à limiter ces stocks excessifs qui pourraient créer ou aggraver encore davantage les déséquilibres de forces au plan régional ou sous-régional. Cela peut être particulièrement important pour les petits Etats qui ne fabriquent pas assez d'armes pour répondre à leurs besoins de sécurité, et qui ne sont pas non plus en mesure d'acheter de grandes quantités d'armes importées.

Ma délégation relève ce qui est dit dans l'étude des Nations Unies, à savoir que les arsenaux peuvent prendre des proportions démesurées à la suite

M. Deyanov (Bulgarie)

d'erreurs d'appréciation ou de malentendus provoqués par le manque d'informations sur les acquisitions d'armes. Dans ce contexte, une opinion largement partagée semble s'imposer, selon laquelle la sécurité et la stabilité internationales seraient renforcées par une franchise et une transparence accrues dans le domaine des transferts d'armes et une telle franchise encouragerait la retenue. Des mesures bilatérales, régionales et sous-régionales propres à accroître la transparence, sans constituer en soi des limitations ou des restrictions et adaptées aux circonstances du moment, feraient beaucoup pour instaurer la confiance entre Etats.

Une première mesure indispensable pour mettre sur pied un mécanisme international valable afin de surveiller le commerce des armes est la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un registre universel et non discriminatoire des transferts d'armes classiques. Des propositions ont déjà été présentées dans ce sens à la Commission qui est appelée à les examiner et à prendre les décisions appropriées à leur sujet.

Le concept du registre a, en effet, de fortes chances de promouvoir une franchise et une transparence accrues, contribuant ainsi à instaurer la confiance aux niveaux mondial et régional. A notre avis, le recueil d'informations devrait être fait sur une base régulière dans le but précis de les utiliser pour donner à la communauté internationale une indication opportune des accumulations d'armes dans les arsenaux qui dépassent un niveau raisonnable de suffisance, strictement déterminé par les besoins de légitime défense reconnus à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Fournir un équilibre d'intérêts acceptable dans l'élaboration des procédures et des conditions propres au fonctionnement du registre des Nations Unies encouragerait un plus grand nombre d'Etats à y participer.

La délégation bulgare est heureuse d'apprendre que la Première Commission sera bientôt saisie d'un projet de résolution relatif à la création d'un tel registre, comme il a été annoncé dans la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, ainsi que du Japon. Nous avons l'intention de nous porter coauteurs du projet qui, nous l'espérons, répondra aux inquiétudes généralement exprimées concernant les transferts internationaux d'armes. Dans ce but, ma délégation appuie les consultations en cours à propos de cette question.

M. Deyanov (Bulgarie)

Le Gouvernement bulgare serait disposé à examiner le résultat final de ce travail de rédaction à la présente Commission et à participer au registre de transferts des armes des Nations Unies en fournissant tous les ans les informations que le plus grand nombre possible de pays se seront mis d'accord de communiquer. Nous espérons que telle sera également l'attitude adoptée par d'autres Etats.

Nous pensons que la création à une date rapprochée du registre de transferts d'armes envisagé ne devrait pas être une fin en soi. D'autres éléments du régime de transferts internationaux envisagé et de ses mécanismes seraient sans doute nécessaires afin d'accroître les contrôles nationaux d'exportations, des réglementations imposant une retenue prudente dans les transferts d'armes de la part des Etats fournisseurs et acquéreurs, des procédures permettant d'obtenir des renseignements sur une base bilatérale ou multilatérale, des consultations à la suite de plaintes et l'examen international de ces questions, etc. De ce dernier point de vue, nous estimons que la suggestion de la délégation du Canada selon laquelle on préciserait l'instance dans laquelle les Etats Membres pourraient tous les ans examiner le fonctionnement du registre des Nations Unies et se consulter quant aux informations qui lui sont fournies, mérite un examen minutieux.

Nous présumons que l'élaboration multilatérale de directives communes relatives aux transferts d'armes dans un contexte élargi des Nations Unies ne serait pas tâche facile, étant donné la légère distinction qui sépare les "transferts d'armes aux fins de légitime défense" des "transferts qui peuvent avoir des effets déstabilisants". Cette distinction ne peut guère se faire si l'on ne tient pas dûment compte des caractéristiques propres à la région intéressée, des facteurs d'instabilité ou de tension régionales, de l'existence de déséquilibres de forces régionaux ou sous-régionaux, des capacités nationales de fabrication d'armes offensives par les Etats acquéreurs, etc. Pour que le registre réponde à ses fonctions requises de "fonctionnement rapide" ou de "prévention", la communauté internationale aura peut-être besoin d'autres renseignements venant compléter ceux que contiendrait une banque de données de transferts d'armes.

Les mesures concrètes que devraient prendre les Nations Unies en ce qui concerne de tels arrangements complémentaires constituent une tâche peut-être

M. Deyanov (Bulgarie)

difficile mais importante qui devra être entreprise à une étape ultérieure. L'importance des éléments laissés de côté lors de la première étude de cette question complexe devrait toutefois être dûment reconnue et il conviendrait de les examiner davantage afin de déterminer le meilleur moyen de les traiter dans de futurs arrangements plus généraux. On a le sentiment que la Commission estime de plus en plus qu'il est essentiel de profiter maintenant de l'élan actuel dans le domaine du contrôle des armements pour aider à donner effet immédiatement au registre des Nations Unies, en essayant d'améliorer plus tard l'efficacité de son fonctionnement en tenant compte de l'examen de la question dans son ensemble.

Nous comptons que le mécanisme du registre en matière de coopération et de nouvel échange d'informations sur l'accumulation d'armes classiques ne devrait pas avoir de caractère discriminatoire pour les Etats dont les besoins de légitime défense dépendent de leurs importations d'armes. Ce registre devrait fonctionner de manière à ne pas freiner les transferts d'armes destinées à satisfaire des objectifs légitimes de sécurité, surtout dans le cas des petits Etats. A cette fin, il convient de prendre des arrangements appropriés dans un cadre régional aussi bien que mondial.

Au niveau national, la Bulgarie a déjà instauré un ensemble de règlements nationaux intérimaires applicables à la fabrication et aux exportations dans le domaine des armes classiques et de l'équipement militaire connexe. Une commission gouvernementale spéciale a été créée pour surveiller et appliquer ce régime. Un contrôle strict est exercé pour empêcher les transferts illicites d'armes. Se conformant pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Bulgarie a également pris les mesures administratives voulues pour appliquer l'embargo international sur les transferts d'armes à l'Iraq et à la Yougoslavie. On envisage d'intégrer ces mesures ainsi que d'autres mesures intérimaires dans la future législation générale relative au contrôle des exportations en préparation dans mon pays.

M. AL-BATTASHI (Oman) (interprétation de l'arabe) Au nom de ma délégation, qu'il me soit tout d'abord permis de présenter à M. Mroziewicz mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que ses qualités de diplomate et sa vaste expérience nous aideront à aboutir à une conclusion fructueuse des travaux de la Commission. Nous souhaitons également féliciter les autres membres du bureau à l'occasion de leur élection et nous leur adressons tous nos vœux de succès dans leurs travaux.

Aujourd'hui, notre monde connaît de nombreux événements importants qui sont le résultat de la détente internationale provoquée par la fin de la guerre froide, le démantèlement du mur de Berlin et un recul de l'affrontement entre les deux superpuissances. Tout cela augure bien de l'apparition d'un monde libre, démocratique et coopératif dans l'intérêt de l'humanité tout entière, un monde modèle auquel tous les peuples épris de paix aspirent. Les défis qui se posent au monde dans le domaine du désarmement sont d'importance et extrêmement difficiles à cause de la multiplication diverse de stocks d'armes de destruction massive. Les armes nucléaires sont devenues un cauchemar effrayant à cause de leur faculté meurtrière démesurée. Il convient, par conséquent, de donner la priorité à la question de l'élimination de ces armes, ainsi que des armes chimiques d'ailleurs, tout aussi destructrices. Ceci étant, nous appuyons tous les efforts visant l'élimination complète, décisive et rapide de ces armes, sans aucune hésitation.

Le Sultanat d'Oman s'est félicité de l'initiative prise par le Président Bush le 27 septembre dernier en vue de réduire l'arsenal militaire des Etats-Unis. De même, la réponse positive du Président Gorbatchev a été une source de satisfaction.

Mon pays est tout à fait conscient des difficultés et des défis techniques qui entravent l'élimination rapide de ces armes. Le facteur d'instauration de la confiance ainsi que celui de la transparence constituent la pierre angulaire de l'entente entre les grandes puissances. Plus de dynamisme et plus d'intérêt devraient être accordés à cette question afin que ces Etats puissent poursuivre leurs efforts de désarmement de la manière souhaitée.

M. Al-Battashi (Oman)

Le Sultanat d'Oman est d'avis que la question de l'élimination des armes de destruction massive n'est pas la responsabilité des deux géants uniquement, mais bien de tous les Etats dotés de telles armes également. A cot égard, nous demandons la formulation d'un texte légal contraignant à caractère universel qui puisse répondre aux événements actuels qui menacent notre monde. Nous faisons appel à tous les pays afin qu'ils coopèrent pour assurer le succès de cet effort.

La question des essais nucléaires est des plus importantes et mérite une place prédominante; elle devrait, en outre, être traitée objectivement. Il est inutile de proclamer des réductions majeures et drastiques dans le domaine des armements alors qu'on continue entre-temps à procéder à des essais et à perfectionner des types d'armes encore plus meurtriers. Par conséquent nous lançons un appel à tous les Etats intéressés afin qu'ils déploient davantage d'efforts pour instaurer la confiance en ce qui concerne les essais et trouver des solutions pratiques à tous les sujets de discorde. La décision de l'Union soviétique de décréter unilatéralement un moratoire d'un an sur les essais est un exemple à suivre. Il devrait être suivi, en signe de bonne volonté, d'un calendrier limite qui, à son tour, devrait être suivi par un instrument complet et général portant sur une interdiction définitive des essais.

Mon pays se félicite de l'adhésion de la Zambie, du Zimbabwe, du Mozambique, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud au Traité de non-prolifération (TNP). Nous y voyons un grand triomphe de la volonté internationale de transformer notre monde en un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous nous félicitons aussi de la déclaration faite par la France et la Chine, deux puissances qui ont tant d'influence et d'importance dans le domaine du désarmement, de leur intention d'adhérer au TNP. Nous les louons pour cette initiative qui a été prise à un moment où nous avons le plus besoin des efforts concertés de toutes les parties concernées par cette question.

Le concept de sécurité collective est devenu une théorie internationale qui intéresse tous les Etats, en particulier les plus petits qui ne sont pas dotés de systèmes de défense efficaces au niveau national. Nous voyons un grand intérêt dans cette doctrine parce qu'elle implique la coopération et l'échange de données en plus de la création d'une stabilité inébranlable.



M. Al-Battashi (Oman)

Elle contient également des leçons à retenir. En outre, elle contribue à préserver la paix et la stabilité au niveau mondial, en général, et au niveau régional en particulier. Nous avons été témoins récemment d'un exemple de ce fait, celui de deux alliances majeures en Europe qui ont contribué pendant une certaine période au maintien de la sécurité sur le continent européen.

L'initiative visant la création d'un registre de transferts et de ventes d'armes est une bonne initiative, en principe. Cependant, nous soulignons qu'il est important que ce registre comprenne toutes les opérations de fabrication, vente et stockage des armes ainsi que leurs transferts, de manière égale, à la lumière d'accords bilatéraux.

M. Al-Battashi (Oman)

Ce registre devrait être universel, transparent et non discriminatoire, empreint de l'équilibre voulu et acceptable pour nous, garantissant l'élimination des stocks d'armes des régions sensibles du monde. D'autre part, si l'idée de ce registre devait se limiter à certaines opérations, nous ne donnerions pas notre accord, car cela pourrait créer énormément de désordres et de perturbations et risquerait, en outre, de menacer la sécurité de certains pays. De plus, cela pourrait compromettre le système de sécurité régionale dans certaines zones sensibles où le stockage d'armes nucléaires constitue un cauchemar laissant présager de graves dangers pas aussi improbables qu'on pourrait le croire, en raison du déséquilibre des forces. Nous citons le Moyen-Orient comme une région où de telles horreurs sont possibles.

Le Sultanat d'Oman n'a cessé, depuis qu'il est membre du Comité chargé des préparatifs concernant la Conférence des Nations Unies sur la mise en oeuvre de la Déclaration de l'Assemblée générale visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, de louer cette initiative. Le Sultanat a participé modestement, compte tenu de ses possibilités, au succès des travaux du Comité chargé d'assurer la tenue de la Conférence à la date prévue. Nous tenons toutefois à déclarer que nous déplorons profondément certaines attitudes adoptées au cours des débats du Comité. En effet, certains Etats n'ont pas fait preuve de suffisamment de souplesse dans leurs positions, ce qui a eu pour résultat l'ajournement de la Conférence. Nous demandons à ces Etats de manifester un esprit de coopération afin de faire avancer le travail préparatoire de ladite Conférence.

En tant qu'Etat côtier donnant sur l'océan Indien, mon pays souhaiterait que cette région devienne une oasis de paix et de sécurité, avec une coopération constructive et productive accrue entre les peuples de la région qui aspirent à la sécurité, à la stabilité et au bien-être, plutôt que de constituer un foyer de tension et d'antagonisme et de servir de terrain d'essai aux armes les plus sophistiquées capables de mettre fin à la civilisation. Nous avons bon espoir que les Etats cités entendront la voix de la raison, car cette région ne peut plus tolérer les surenchères sur sa sécurité, qui fait, cela va sans dire, partie intégrante de la sécurité du monde entier.

M. Al-Battashi (Oman)

Partant de la nécessité urgente d'assurer le bonheur de l'humanité en lui préparant un monde où il fait bon vivre, libre de la menace nucléaire, nous pensons qu'il est important dans ce but de prendre des mesures efficaces telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En conséquence, mon pays a toujours appuyé et continue fermement d'appuyer la proposition de transformer le Moyen-Orient en zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive - et ce sans restriction ni condition aucune. Nous maintenons que nous ne devons pas attendre indéfiniment étant donné, d'une part, l'importance stratégique de cette région et, d'autre part, les énormes stocks d'armes nucléaires qui s'y trouvent. Le Sultanat d'Oman tient à déclarer, de cette tribune, qu'il applaudit aux efforts faits par les Etats-Unis d'Amérique et les autres parties pour organiser la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient qui doit se tenir à Madrid le 30 octobre. Mon pays fait confiance à cette conférence pour qu'elle parvienne à trouver - espère-t-il - des solutions pratiques qui aient des incidences positives sur la marche de l'histoire, des solutions qui accordent leurs droits aux différentes parties, aident à instaurer la confiance entre tous les Etats de la région dans le but de réaliser l'objectif souhaité par tous les peuples de la région, à savoir l'élimination des armes meurtrières qui se trouvent sur leur territoire et la coexistence pacifique entre les Etats dans un respect mutuel de bon voisinage et sans ingérence dans les affaires intérieures de tout un chacun.

La dernière décennie du siècle est le témoin de rapprochements plus efficaces sur le plan international, où le climat d'affrontement et d'antagonisme s'est transformé en recherche d'intérêts et de bénéfices mutuels. Il est grand temps pour les Nations Unies qu'elles entretiennent d'une façon plus efficace que par le passé la sécurité et la coopération dans le monde, et que ses différentes structures soient renforcées afin qu'elles puissent mieux s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement qui pèsent lourd sur le monde. Partant de cet argument, nous en appelons à tous les Etats pour qu'ils renoncent à l'idée de s'armer démesurément et qu'ils allouent les fonds précédemment affectés à l'armement - qui ont atteint un chiffre astronomique - aux efforts de développement, afin d'assurer à leurs peuples une vie adéquate à l'ombre du nouvel ordre mondial.

M. Al-Battashi (Oman)

Mon pays tient à souligner l'importance de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la conjoncture internationale nouvelle étant donné sa crédibilité et sa neutralité et le fait que les peuples ont recours à elle pour régler leurs différends par des moyens pacifiques tel le dialogue. Le fait que l'Organisation des Nations Unies ait un caractère international et universel lui confère de l'influence et lui vaut le respect.

Mon pays porte un grand intérêt à la question de l'environnement, comprend la nécessité de la défendre et de lui accorder une importance suffisante pour qu'on puisse parvenir à établir un système mondial d'environnement complètement dégagé de tous déchets et substances toxiques industriels. Aussi, mon pays a-t-il souligné à plusieurs reprises la nécessité de confronter les dangers causés par les déchets toxiques et de mettre un terme aux pratiques de certaines sociétés transnationales qui déchargent ces déchets dans les territoires des pays en développement, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud. Poursuivre de telles pratiques immorales créerait inmanquablement un danger imminent pour l'environnement et pour tout être vivant, humain, animal et végétal. Nous pensons que la communauté internationale doit s'attaquer de façon résolue à ce problème et prendre toutes les mesures nécessaires à tous les niveaux, pour endiguer le dumping des déchets toxiques. Nous tenons à souligner l'importance de mettre au point un accord juridique contraignant et global qui dissuaderait tous ceux qui seraient tentés de noyer le monde sous un monceau de produits polluants qui risquent d'entraîner l'élimination de la race humaine.

M. Al-Battashi (Oman)

Le Sultanat d'Oman lance un appel pressant à tous les Etats qui possèdent la capacité technologique ainsi que les possibilités scientifiques et économiques pour qu'ils ne transforment pas l'espace extra-atmosphérique en une arène de conflit et de course aux armements et pour qu'ils n'exposent pas l'humanité à l'extinction et à l'annihilation. Nous apprécions vivement tout progrès scientifique réalisé par un pays avancé lors de son exploration de l'espace extra-atmosphérique à condition qu'il soit dans l'intérêt de l'humanité. C'est pourquoi nous souhaitons que l'espace extra-atmosphérique devienne un domaine d'expériences et de découvertes scientifiques utiles qui viendraient aider et enrichir le développement scientifique de l'humanité.

Parmi les questions délicates qui préoccupent l'opinion publique mondiale et qui sont à l'ordre du jour de notre commission, figure la question des armements nucléaires navals. Nous sommes parfaitement conscients du danger que présente ce type d'armement. Nous avons affaire là à une question fort épineuse et hérissée de difficultés, qui devrait retenir l'attention accrue de la communauté internationale. Dans ce contexte, le Sultanat d'Oman estime qu'il importe de prendre certaines mesures en vue de restreindre les dangers que peuvent présenter des affrontements et accidents navals, particulièrement en ce qui concerne les navires qui transportent des armes nucléaires. De tels accidents pourraient avoir de graves conséquences. De même, mon pays est d'avis que les efforts internationaux dans ce domaine soient complétés par des efforts bilatéraux, et que des négociations à ce sujet soient menées dans le cadre de la Conférence du désarmement. En outre, des mesures de sécurité devraient être prises concernant les activités non militaires en mer et des garanties devraient être données aux Etats riverains et aux navires naviguant sous le drapeau de pays neutres.

Mon pays tient à rendre hommage aux efforts créatifs déployés par diverses parties en vue de garantir efficacement la sécurité en Europe. Nous pensons que la sécurité de l'Europe ne saurait être réalisée que par les efforts conjoints de tous les pays du continent. Nous sommes persuadés qu'un continent européen uni et sûr contribuera sérieusement à la sécurité du monde. Une telle cohésion ne peut que favoriser la coopération dans tous les aspects de la vie.

M. Al-Battashi (Oman)

Nous partageons l'avis de ceux qui demandent que des garanties de sécurité soient données à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires contre les attaques qu'ils risquent de subir de la part d'Etats nucléaires, en cas de conflit militaire. Nous comprenons fort bien les craintes de ces pays, parce que de telles attaques pourraient causer des pertes incommensurables. Cette crainte provient du fait que de nombreux pays qui possèdent des armes de destruction massive n'ont pas soumis leurs arsenaux nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique et n'ont pas adhéré jusqu'ici au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation accueille avec satisfaction la déclaration faite par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 17 octobre, sur la réduction des arsenaux nucléaires d'Etats membres de cette alliance à des niveaux que nous estimons raisonnables et acceptables. Cette disposition indique que la conviction des Etats de l'OTAN résulte d'un sentiment de réalisme quant à la nécessité de se conformer à l'esprit de détente internationale ainsi qu'à la disparition de la menace mutuelle qui pesait, de part et d'autre, sur les blocs de l'Est et de l'Ouest.

En conclusion, je voudrais dire que le Sultanat d'Oman estime que la détente internationale est en marche et que rien ni personne ne peut l'arrêter. Par conséquent, nous tous, peuples et gouvernements, sommes engagés à n'épargner aucun effort et à faire preuve du dévouement nécessaire pour débarrasser l'humanité du fléau des armes de destruction massive. Nous avons aujourd'hui l'occasion historique, qui ne se représentera pas, d'éliminer ces armes. Ne la laissons pas échapper. Serrons les rangs et traçons nettement notre chemin, car nous vivons aujourd'hui dans un monde où prévaut la coopération et non l'antagonisme. Que notre devise soit le désarmement, pour le reste de cette décennie comme pour les décennies à venir. Emancipons nos peuples de la crainte envahissante de ces armes, de façon qu'ils puissent jouir, pour la première fois, d'un monde sûr, stable et pacifique.

La séance est levée à 17 heures.